

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 11 JUILLET 2017**

Le mardi 11 juillet 2017, à 20h00, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle des Fêtes de la mairie, sur convocation de Mme le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le mercredi 5 juillet 2017 conformément aux dispositions des articles L 2122-7, L 2121-12 et en application des dispositions de l'article L 2511-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Publication de ces convocations et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement prévu à cet effet.

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BENTAALLAH, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, M. DE SEGONZAC, M. DUBUS, Mme DUMAS, Mme FRATTAROLI, Mme GORDON-SCHOR, M. GUERRE, Mme JACQUEMONT, Mme JOHNSON, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LECOMTE-SWETCHINE, M. LEDRAN, Mme LUBIN-NOEL, M. MALLO, Mme NAHMIAS, Mme PANNIER, Mme PEYRICOT, M. REMOND, Mme ROMÉO, Mme ROUAH-ZANGRILLI, Mme TOURY, M. VINCENT.

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BOUET donne pouvoir à M. DE SEGONZAC  
M. DEBRÉ donne pouvoir à Mme KUSTER  
M. PECHENARD donne pouvoir à M. BOULARD

Excusés :

Mme DELPECH  
Mme GACHET  
M. KLUGMAN  
Mme LEPETIT  
M. VANTIEGHEM

La séance est ouverte sous la présidence de Mme ROMÉO, doyenne d'âge, qui fait une déclaration préliminaire.

M. BOURRIAUD, Directeur Général des Services, procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du conseil d'arrondissement.

Mme ROMÉO constate que le quorum est atteint et que le conseil d'arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

**Ordre du jour :**

- I. Désignation des secrétaires de séance (172017020)
- II. Élection du Maire d'arrondissement (172017021)
- III. Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement (172017022)
- IV. Élection des adjoints au Maire d'arrondissement (172017023)

**DELIBERATION N° 17-17-124**

**OBJET : Désignation des secrétaires de séance (172017020)**

Mme ROMÉO indique que les deux membres les plus jeunes du conseil d'arrondissement sont traditionnellement nommés secrétaires de séance à savoir Hubert de SEGONZAC et, en l'absence d'Olivier BOUET et de Pauline DELPECH, Hugues CHARPENTIER, pour la présente séance.

Elle leur demande s'ils acceptent de prendre cette fonction.

M. DE SEGONZAC et M. CHARPENTIER acceptent d'être secrétaires de séance.

Mme ROMÉO se tourne ensuite vers M. BOURRIAUD, Directeur général des services, pour savoir s'il accepte de prendre la fonction de secrétaire auxiliaire de séance.

M. BOURRIAUD acquiesce à cette demande.

Mme ROMÉO propose ensuite de passer au vote.

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1<sup>er</sup> et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Sur la proposition de Mme ROMÉO, Présidente de séance

**DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE : M. CHARPENTIER et M. DE SEGONZAC, Conseillers du 17<sup>ème</sup> arrondissement, sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité des membres présents. M. BOURRIAUD, Directeur Général des Services, est désigné secrétaire auxiliaire à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 31 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 31

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-17-125**

**OBJET : Élection du Maire d'arrondissement (172017021)**

**Mme ROMÉO** donne lecture de deux articles du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article L. 2511-25 : « Le conseil d'arrondissement est présidé par le Maire d'arrondissement. Le Maire d'arrondissement est élu au sein du conseil d'arrondissement parmi les membres du conseil municipal. Les fonctions de Maire de la commune et de Maire d'arrondissement sont incompatibles.

Article L. 2122-7 : « Le Maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité du suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Mme ROMÉO demande quels sont les candidats.

Mme ROMÉO recueille les candidatures au poste de Maire d'arrondissement.

**Mme KUSTER** a l'honneur de présenter la candidature de M. Geoffroy BOULARD.

*Applaudissements*

**Mme ROMÉO** propose de procéder au vote et invite chacun à garder le silence durant le vote.

**M. DUBUS** prend la parole. Il souhaite indiquer la création avec ses deux collègues, M. Cédric LECOMTE-SWETCHINE et M. Jean-Louis VINCENT, d'un groupe « Majorité présidentielle » au sein du conseil d'arrondissement. Ce groupe n'est pas un groupe d'opposition mais ce groupe souhaite réunir l'ensemble de ceux et de celles qui veulent soutenir l'action du Président de la République, Emmanuel MACRON, et de son Premier Ministre, Édouard PHILIPPE.

M. DUBUS précise que depuis le 7 mai 2017, une nouvelle ère s'est ouverte en France, que l'organisation politique du pays ne sera plus la même et que Paris comme le 17<sup>ème</sup> arrondissement n'y échapperont pas. M. DUBUS indique que ce groupe de la majorité présidentielle est le premier constitué à Paris avec trois objectifs : accompagner et défendre à chaque fois que cela sera nécessaire, la mise en application du programme d'Emmanuel MACRON, présenté aux Français lors de l'élection présidentielle ; le second objectif consiste à soutenir l'action nationale et locale de Stanislas GUERINI, député de la 3<sup>ème</sup> circonscription ; le troisième objectif consiste à relayer les réflexions sur l'évolution de l'arrondissement émanant des 8 000 marcheurs adhérents de la République en Marche présents dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement.

M. DUBUS insiste sur le fait que ce groupe, qui a vocation à s'élargir, n'a pas pour objectif de s'opposer systématiquement à la politique qui sera menée par le Maire d'arrondissement élu. Il a, au contraire, pour ambition d'améliorer la vie quotidienne des concitoyens en proposant des mesures pragmatiques. Il ne s'agit pas d'un groupe d'opposition municipale mais d'un groupe constructif et progressiste au service des habitants du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

Dans ce cadre et d'un commun accord avec ses deux autres collègues, le groupe reste opposé sur des sujets essentiels à la politique menée par la Maire de Paris, Anne HIDALGO. Dans ces conditions, les membres de ce groupe ne participeront pas au vote organisé ce soir, l'élection ne faisant pas l'objet d'un suspens intense. Le groupe souhaite un plein succès dans l'exercice de son mandat à M. Geoffroy BOULARD pour le 17<sup>ème</sup> arrondissement et pour ses habitants.

**Mme PANNIER** tenait à être présente ce soir mais ne prendra pas part au vote.

**M. BOURRIAUD**, Directeur Général des Services, procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des membres du conseil d'arrondissement, pour les inviter à voter.

Le Conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L. 2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-8, L.2122-9, L.2511-25 ;

Vu la candidature de M. BOULARD ;

Sur la proposition de Mme ROMÉO, Présidente de séance, à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

Article unique : M. BOULARD ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27

Nombre de suffrages déclarés nul (art L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

M. BOULARD a obtenu 27 voix.

*Applaudissements*

**M. BOULARD** donne la parole à Mme Brigitte KUSTER, députée.

**Mme KUSTER** salue les députés, Pierre-Yves BOURNAZEL et Philippe GOUJON, Maire du 15<sup>ème</sup> arrondissement, présents dans la salle ainsi que le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement nouvellement élu et les élus du conseil d'arrondissement.

Mme KUSTER exprime sa vive émotion suite à l'élection de M. BOULARD et exprime sa joie d'être la première à le féliciter. Il s'agit d'un bonheur pour Mme KUSTER de voir M. BOULARD être élu Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement et ainsi lui succéder dans ce si beau mandat. Elle se souvient du chemin parcouru ensemble, dans ce 17<sup>ème</sup> arrondissement qu'ils aiment tant, au service des habitants.

Mme KUSTER souhaite remercier la doyenne du conseil d'arrondissement, Mme ROMÉO, pour l'ouverture de la séance. Il s'agit d'un symbole car Mme ROMÉO est une militante de toujours, investie aux côtés des élus pendant tant d'années avant de le devenir elle-même. A travers Mme ROMÉO, Mme KUSTER souhaite saluer tous les militants et l'incroyable équipe de bénévoles sans qui le travail municipal ne pourrait se faire de la même manière.

#### *Applaudissements*

De mars 2008 à juillet 2017, plus de neuf ans se sont écoulés durant lesquels **Mme KUSTER** a eu l'honneur d'être Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, à la tête d'une équipe municipale qu'elle souhaite saluer ce soir. Deux mandatures se sont succédées sans qu'il soit possible à Mme KUSTER de terminer la seconde suite à son élection en tant que députée, en raison de la loi sur le cumul des mandats.

Être Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement a été un honneur pour Mme KUSTER qui y a mis toute son énergie et sa passion dans le souci constant de l'intérêt des habitants. Elle poursuivra cet engagement aux côtés de M. BOULARD. Mme KUSTER exprime sa vive émotion, les souvenirs communs lui remontent mais elle sait que de nombreux projets sont à venir. Sa tristesse à devoir abandonner son mandat est compensée par la joie de savoir que M. BOULARD lui succède.

Si certains, ces derniers temps, découvrent la politique en marchant et se retrouvent élus sans aucun engagement ni enracinement local, avec M. BOULARD, il s'agit de l'inverse. Depuis des années, Mme KUSTER et M. BOULARD avancent ensemble, portés par la défense de leurs valeurs à différentes strates de leur mouvement politique mais surtout localement dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement.

Mme KUSTER adresse une pensée à Mme Françoise de PANAFIEU qu'elle a succédée avec fierté. Elle sait que Mme de PANAFIEU ne peut que se réjouir à son tour, que M. BOULARD soit le premier édile de cet arrondissement. Il est en effet des parcours politiques qui s'inscrivent dans la loyauté de ceux qui ont fait confiance. Le dire ce soir prend plus que jamais tout son sens pour Mme KUSTER.

Mme KUSTER souhaite saluer la majorité municipale et redire aux élus ses remerciements ainsi que sa gratitude pour l'action collective menée depuis des années. L'équipe municipale a relevé de nombreux défis, chacune et chacun dans sa délégation respective face à une Mairie centrale souvent loin d'accompagner les politiques locales du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Mais le dynamisme et l'investissement de tous ont permis de porter de belles avancées. Nul doute qu'avec M. BOULARD, le conseil arrondissement va continuer, voire amplifier ce travail d'équipe dans l'intérêt des habitants.

Au-delà de l'action de la majorité municipale, le mandat de maire d'arrondissement reste à ce jour bien mal défini. Ce n'est pas la dernière réforme sur le Statut de Paris, malgré le travail actif des parlementaires, qui aura permis d'en faire des élus de plein exercice. Il appartient donc à chacun de l'incarner, de s'en emparer, de porter haut les couleurs du territoire et de ses habitants. Au-delà de l'animation locale et de la gestion des équipements de proximité qui sont plus de 170 dans le 17<sup>ème</sup> arrondissement, tout est affaire de personnalités, d'opportunités à saisir. Malgré les difficultés, il ne faut jamais renoncer.

Mme KUSTER a en tête ses propres combats : l'arrivée du TGI initialement prévue dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. Également, dans le cadre du prolongement de la ligne 14 du métro, le désormais célèbre arrêt à Cardinet que l'on disait impossible à réaliser.

Mme KUSTER souhaite rendre hommage à Nicolas SARKOZY alors Président de la République pour sa qualité d'écoute mais surtout sa décision de porter ses demandes dans le cadre du Grand Paris. Mme KUSTER remercie ceux qui l'ont aidée dans ce challenge, au premier rang desquels le sénateur, Pierre CHARON, excusé ce soir et conseiller à l'Élysée à l'époque.

Résister, défendre mais surtout porter des projets est un défi que Mme KUSTER est heureuse de poursuivre aux côtés de M. BOULARD. Mme KUSTER a été élue députée - elle souhaite avoir une pensée pour Bernard DEBRÉ - et chacun sait combien le 17<sup>ème</sup> arrondissement coule dans ses veines. Mme KUSTER aura à cœur de suivre tous les grands dossiers de la Porte Pouchet à la Porte Maillot, en passant par le nouveau quartier Clichy-Cardinet dont il leur appartiendra de proposer un nom pour mieux le qualifier. Mme KUSTER pense à bien d'autres projets encore comme la Cité du Théâtre, si chère à Mme KUSTER.

Mme KUSTER remercie du fond du cœur tous les membres de son cabinet qui l'ont supportée quotidiennement avec ses exigences et son souci du détail, et qui sous la houlette vigilante d'Hubert JAMAULT, ont œuvré sans relâche dans l'ombre pour répondre aux sollicitations multiples des habitants et pour mettre en œuvre les décisions. Mme KUSTER sait que l'équipe du cabinet continuera à donner le meilleur d'elle-même avec M. BOULARD et elle souhaite l'en remercier.

Mme KUSTER souhaite saluer à travers le Directeur Général des Services, Pierre BOURRIAUD, tous ceux qui travaillent au sein de la Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement ainsi que tous les représentants des services déconcentrés avec lesquels Mme KUSTER a eu un plaisir constant à travailler. Mme KUSTER les remercie pour la qualité de leurs échanges et le suivi apporté à ses nombreuses demandes, dans un esprit de collégialité avec une mention spéciale pour Patrick MEERT correspondant territorial dont la réactivité est à nulle autre pareille.

L'élection de M. BOULARD en tant que Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ne doit rien au hasard. Il s'agit de la récompense de son travail acharné aux côtés de Mme KUSTER et ailleurs, de sa présence et de son service aux côtés des administrés. Une équipe transformée dans ses délégations va voir le jour et Mme KUSTER lui souhaite dans le formidable esprit qui les anime, de continuer à s'investir ensemble au service des habitants du 17<sup>ème</sup> arrondissement. Il s'agit de leur devoir, de leur honneur d'élus. Mme KUSTER assure M. BOULARD de son investissement continu à ses côtés en tant que députée. Ce soir, Mme KUSTER est si fière de voir M. BOULARD porter l'écharpe de Maire. Nul doute, elle était faite pour lui.

#### *Applaudissements*

**M. BOULARD** salue Mme la Députée de Paris, les parlementaires, les maires d'arrondissement ainsi que les élus présents dans la salle.

M. BOULARD a conscience que son élection à mi-mandat est singulière, aussi, un discours de victoire n'est pas de mise, pas plus qu'un discours de politique générale. Son seul engagement est de respecter le programme sur lequel le conseil d'arrondissement a été élu en 2014 et qu'il se doit d'appliquer.

M. BOULARD souhaite faire preuve d'humilité et exprimer sa gratitude envers ses chers collègues pour la confiance qu'ils viennent de lui accorder. Ainsi, M. BOULARD s'adresse à eux avec fierté et émotion pour la première fois en tant que Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement. M. BOULARD souhaite également exprimer sa gratitude envers celles et ceux qui l'ont accompagné, encouragé dans tout son cheminement politique et qui lui ont permis d'être à cette place.

De ses années de militantisme à l'université aux élections municipales de 2008, M. BOULARD se rappelle le chemin parcouru. M. BOULARD a toujours en lui le souvenir de ses débuts en tant qu'adjoint dans cette belle assemblée avec son ami, Jean-François DIVRY, qui lui a prodigué de précieux conseils. Il exprime sa pensée pour lui ce soir.

#### *Applaudissements*

**M. BOULARD** souhaite également exprimer sa gratitude envers une famille aimante et très compréhensive sans laquelle il n'en serait pas là ce soir, qui accepte d'avoir un père et un mari trop souvent absent du foyer familial. M. BOULARD a conscience de leur soutien total au quotidien et sait ce qu'il leur doit.

Il est difficile de trouver la bonne articulation entre vie professionnelle et mandat électif. Il a pu grâce à différents employeurs, trouver ce bon rythme. M. BOULARD tient à remercier ce soir les dirigeants de Links Consultants, d'Actuar, d'ADC, qui lui ont offert la possibilité d'exercer pleinement ses mandats pendant toutes ces années.

M. BOULARD exprime son immense gratitude à Mme KUSTER. Il n'est pas certain de trouver les mots justes pour lui exprimer l'honneur que représente la confiance qu'elle lui accorde depuis déjà 15 ans. De ces années passées aux côtés de Mme KUSTER, M. BOULARD a appris ce qu'il faut de dévouement, de travail et parfois même d'acharnement, d'attachement à son arrondissement et à ses forces vives, à ses habitants pour être un Maire exemplaire.

Au-delà du sens politique remarquable dont Mme KUSTER a toujours fait preuve, au-delà de l'ambition portée non pas pour elle-même mais pour le 17<sup>ème</sup> arrondissement, Mme KUSTER a su créer un lien indéfectible, voire sentimental et elle a su maintenir ce lien toutes ces années avec les habitants du 17<sup>ème</sup> arrondissement. D'abord aux Épinettes où Mme KUSTER s'est investie au travers du conseil de quartier La Fourche-Guy Môquet puis lorsqu'elle est devenue Maire, dans tous les autres quartiers de l'arrondissement. Cette proximité avec les habitants, cet intérêt pour les quartiers, cette vision de la politique locale ont fait de Mme KUSTER, une Maire d'exception dans l'histoire du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

#### *Applaudissements*

**M. BOULARD** considère qu'il n'est pas si aisé de lui succéder. Cette fidélité, cette ambition pour le 17<sup>ème</sup> arrondissement comme la cohérence de son parcours politique et personnel, Mme KUSTER l'a exprimé et expliqué depuis son engagement dans la campagne des législatives. Mme KUSTER s'est engagée depuis le début à se consacrer à son mandat national et l'aurait fait sans que la loi ne l'y oblige car elle a toujours souhaité passer le flambeau à une nouvelle génération d'élus. Mme KUSTER ne délaisse pas pour autant le 17<sup>ème</sup> arrondissement et conservera un rôle essentiel. Mme KUSTER souhaite suivre tout particulièrement les grands projets initiés sous son mandat et M. BOULARD l'en remercie. M. BOULARD souhaite renouveler à Mme KUSTER ses plus vives et sincères félicitations pour son élection en tant que députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de Paris et lui souhaite tous ses vœux de réussite pour ce qu'elle entreprendra pour les habitants et pour la France.

Au moment d'accéder à ses nouvelles fonctions, M. BOULARD souhaite saluer ses autres prédécesseurs en ayant une pensée particulière pour Françoise de PANAFIEU et Pierre RÉMOND. M. BOULARD aborde ses nouvelles fonctions avec sérénité tout en mesurant la responsabilité qui est désormais la sienne. M. BOULARD veillera à préserver la cohérence de leurs travaux dans le respect de chacun, de la majorité comme de l'opposition.

L'arrondissement est à mi-chemin d'un beau mandat qui a vu naître de beaux projets dont certains restent encore à finaliser et dont ils verront l'aboutissement ensemble. Les engagements du programme des dernières élections municipales seront tenus d'ici 2020. L'équipe municipale poursuivra cette alchimie entre l'émergence de projets structurants et l'exigence de proximité. M. BOULARD souhaite insister auprès des habitants de l'arrondissement venus nombreux qu'il salue très chaleureusement et très respectueusement. M. BOULARD souhaite leur dire toute l'attention qu'il aura pour continuer à améliorer en concertation avec les services de la Ville et de l'État, d'abord le cadre de vie. M. BOULARD mesure leurs attentes notamment en matière de propreté, de circulation et de lutte contre toutes les formes d'incivilité.

Le 17<sup>ème</sup> arrondissement change de Maire mais l'équipe élue en mars 2014 va poursuivre l'action engagée par Mme KUSTER. M. BOULARD avancera dans la même direction et aura à franchir de nouvelles étapes. M. BOULARD sera le Maire de tous, des familles comme des seniors, des enfants comme des jeunes, le Maire de celles et ceux qui partagent ses valeurs et de celles et ceux qui ne les partagent pas, le Maire de celles et ceux qui expriment leur vote et de celles et ceux qui, trop nombreux, s'abstiennent, et qu'il compte bien rencontrer dans les mois à venir.

M. BOULARD poursuivra la politique de solidarité envers les plus fragiles et accompagnera le dynamisme des associations. Le lien entre la Ville et ses partenaires associatifs, économiques, institutionnels est essentiel. Une municipalité et surtout un arrondissement, ne peut rien sans le soutien des acteurs de terrain. C'est pourquoi, M. BOULARD veillera à ce que les relations tissées au fil du temps soient non seulement préservées mais aussi enrichies.

Être Maire est une grande responsabilité mais M. BOULARD mesure sa chance d'être entouré d'une équipe enthousiaste, généreuse, solide, expérimentée, dynamique, portée par les valeurs républicaines et par le souci constant d'être en contact permanent avec les concitoyens. Dès demain matin, M. BOULARD ira à la rencontre des agents de la belle Mairie du 17<sup>ème</sup> arrondissement puis des habitants de la rue Saint-Jean, il visitera ensuite les résidents d'une maison de retraite aux Batignolles avant d'échanger avec de jeunes entrepreneurs à Champerret. M. BOULARD conclura cette première journée en tant que Maire par le lancement d'une association d'entraide.

La proximité est le maître-mot de l'action de la majorité et elle le restera. M. BOULARD compte démultiplier les efforts et la présence de l'équipe municipale sur le terrain pour la rendre encore plus visible. Il sait pouvoir compter sur le très grand professionnalisme des agents de la Ville de Paris, représentés ici par Pierre BOURRIAUD, qui agissent au quotidien pour rendre aux habitants un service public local de qualité. Si les élus donnent les grandes orientations, ce sont les services qui les mettent en œuvre. M. BOULARD a eu la chance en tant que premier adjoint de voir leur implication et tient à saluer leur travail et leur engagement pour l'arrondissement.

M. BOULARD souhaite dire à cette assemblée au-delà de l'ensemble des habitants du 17<sup>ème</sup> arrondissement qu'il sera toujours disponible et à l'écoute à la fois sur le terrain et dans l'approfondissement de leur projet politique. Il souhaite que l'équipe municipale continue le travail collectif, que chaque individualité continue d'enrichir le groupe pour que le travail réponde pleinement aux attentes des habitants.

M. BOULARD souhaite assurer à ses collègues de l'opposition municipale qu'ils auront à l'avenir de nombreux débats au sein de cette assemblée. Il s'en félicite car il s'agit d'une excellente chose pour la démocratie. Le conseil d'arrondissement doit être ce lieu d'échange, d'émulation, de confrontation d'idées mais ce pluralisme est une richesse si les débats demeurent constructifs et respectueux des idées et des personnes. Les élus doivent garder à l'esprit que leurs actions, leurs positions doivent être entièrement tournées vers un objectif commun : le bien-être et l'épanouissement des habitants du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

M. BOULARD entend être un Maire rassembleur qui au-delà des idéologies donnera désormais le rythme des futurs échanges en ayant en tête de faire primer l'intérêt général. Un Maire sur le terrain, un Maire pragmatique à l'image de son prédécesseur, un Maire qui rend des comptes aux habitants. Comme disent les Normands : « *Un temps passe et l'autre vient* ». M. BOULARD a besoin d'eux et sait qu'ensemble ils réussiront.

#### *Applaudissements*

### **DELIBERATION N° 17-17-126**

**OBJET : Détermination du nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement (172017022)**

**M. BOULARD** propose de revenir à l'ordre du jour et d'adopter la délibération fixant le nombre d'adjoints. Il donne lecture du paragraphe 3 de l'article L. 2511-25 et du paragraphe 1 de l'article L.2511-25-1 du Code général des Collectivités Territoriales : « Le conseil d'arrondissement désigne en son sein parmi les conseillers municipaux et les conseillers d'arrondissement, un ou plusieurs adjoints. Le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement ne peut excéder 30% du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre. Cette limite de 30% peut être dépassée pour la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10% de l'effectif global du conseil. »

Appliqué au 17<sup>ème</sup> arrondissement, cela donne 10 adjoints et 3 adjoints supplémentaires chargés de quartiers. M. BOULARD propose de fixer le nombre d'adjoints à 13.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-25 et L.2511-25-1 ;

Considérant que le nombre d'adjoints au Maire d'arrondissement ne peut excéder 30% du nombre total des membres du conseil d'arrondissement sans toutefois être inférieur à quatre ;

Considérant que la limite de 30% peut être dépassée pour la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers dans la limite de 10% de l'effectif global du conseil ;

Sur la proposition de M. BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

**DELIBERE**

Article unique : le nombre d'adjoints au Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement est fixé à 13.

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de votants : 27 dont 3 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

#### **DELIBERATION N° 17-17-127**

#### **OBJET : Élection des adjoints au Maire d'arrondissement (172017023)**

**M. BOULARD** rappelle l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le Maire et les adjoints sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

M. BOULARD propose Alix BOUGERET, 1<sup>ère</sup> adjointe, Murielle GORDON-SCHOR, Christophe LEDRAN, Agnès TOURY, Jean-François REMOND, Hélène JACQUEMONT, Bertrand LAVAUD, Anne PEYRICOT, Hugues CHARPENTIER, Aline BESSIS, Benjamin MALLO, Philippe GUERRE, Hubert DUNOYER de SEGONZAC.

M. BOULARD demande aux élus si l'un d'entre eux souhaite présenter une autre liste.

En l'absence de dépôt d'une autre liste, il invite M. BOURRIAUD à procéder à l'appel des conseillers pour le vote et rappelle à l'assemblée de garder le silence pendant ce vote.

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2511-25 et L.2511-25-1 ;

Vu l'invitation de M. BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement à procéder au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection des adjoints ;

Vu la liste de candidatures ;

**DÉLIBÈRE**

Article unique : La liste proposée par M. BOULARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 27

Nombre de suffrages déclarés nul (art L. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Liste proposée par M. BOULARD et composée de :

Alix BOUGERET, 1<sup>ère</sup> adjointe

Murielle GORDON-SCHOR

Christophe LEDRAN

Agnès TOURY

Jean-François REMOND

Hélène JACQUEMONT

Bertrand LAVAUD

Anne PEYRICOT

Hugues CHARPENTIER

Aline BESSIS  
Benjamin MALLO  
Philippe GUERRE  
Hubert DUNOYER de SEGONZAC

A obtenu : 27

M. BOULARD déclare Alix BOUGERET, première adjointe au Maire ;  
Murielle GORDON-SCHOR, adjointe au Maire ;  
Christophe LEDRAN, adjoint au Maire ;  
Agnès TOURY, adjointe au Maire ;  
Jean-François REMOND, adjoint au Maire ;  
Hélène JACQUEMONT, adjointe au Maire ;  
Bertrand LAVAUD, adjoint au Maire ;  
Anne PEYRICOT, adjointe au Maire ;  
Hugues CHARPENTIER, adjoint au Maire ;  
Aline BESSIS, adjointe au Maire ;  
Benjamin MALLO, adjoint au Maire ;  
Philippe GUERRE, adjoint au Maire  
Hubert DUNOYER de SEGONZAC, adjoint au Maire.

M. BOULARD propose aux adjoints de le rejoindre pour la remise des écharpes.

M. BOULARD précise les différentes délégations de l'équipe municipale :

Brigitte KUSTER, conseillère déléguée aux Grands Projets ;  
Catherine DUMAS, conseillère déléguée aux Métiers d'Art et d'Excellence, chargée du Conseil Consultatif de Quartier Courcelles-Wagram ;  
Frédéric PECHENARD, conseiller chargé du Conseil Consultatif de Quartier Legendre-Levis ;  
Valérie NAHMIA, conseillère déléguée à l'Innovation Publique et à l'Accueil des Nouveaux Habitants, chargée du Conseil Consultatif de Quartier Batignolles-Cardinet ;  
Jean-Didier BERTHAULT, conseiller délégué aux Affaires Européennes et Internationales, chargé du Conseil Consultatif de Quartier Champerret-Berthier ;  
Olga JOHNSON, conseillère déléguée à la Cohésion Citoyenne, à l'Égalité des Chances, chargée du Conseil Consultatif de Quartier Epinettes-Bessières.

Alix BOUGERET, première adjointe, chargée des Affaires Scolaires et de l'Administration Générale ;  
Murielle GORDON-SCHOR, adjointe au maire, chargée de la Mémoire, du Patrimoine et du Monde Combattant et correspondante Défense ;  
Christophe LEDRAN, adjoint au maire, chargé des Affaires Sociales, de la Lutte contre l'Exclusion et de la Démocratie Locale, chargé du Conseil Consultatif de Quartier Pereire-Malesherbes ;  
Agnès TOURY, adjointe au maire, chargée du Logement et de l'Urbanisme ;  
Jean-François REMOND, adjoint au maire, chargé du Développement Durable, des Espaces Verts, de la Santé et du Handicap ;  
Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire, chargée de la Solidarité, de l'Inclusion Numérique, du Lien Social et Intergénérationnel ;  
Bertrand LAVAUD, adjoint à la Culture et aux Finances ;  
Anne PEYRICOT, adjointe au maire, chargée de l'Espace Public et des Transports ;  
Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire, chargé de la Jeunesse et des Sports, chargé du Conseil Consultatif de Quartier La Fourche-Guy Môquet ;  
Aline BESSIS, adjointe au maire, chargée de la Petite Enfance ;  
Benjamin MALLO, adjoint au maire, chargé de la Vie Associative, du Développement Économique, de la nouvelle Économie et de l'Emploi, chargé du Conseil Consultatif de Quartier Ternes-Maillot ;  
Philippe GUERRE, adjoint au Commerce et à l'Artisanat ;  
Hubert DUNOYER de SEGONZAC, adjoint au maire, chargé de la Sécurité et de la Tranquillité publique.

Khedidja BENTAALLAH, conseillère d'arrondissement déléguée à la Petite Enfance, à la Mémoire et au Monde Combattant ;  
Carline LUBIN-NOEL, conseillère déléguée à la Jeunesse et à la Prévention spécialisée ;  
Cécile FRATTAROLI, conseillère déléguée aux Affaires Scolaires, à l'Urbanisme et à l'Espace Civique ;  
Olivier BOUET, conseiller délégué au Développement Économique, au Numérique, à l'Emploi et à l'Intercommunalité ;  
Géraldine ROUAH-ZANGRILLI, conseillère déléguée aux Projets d'Implication Citoyenne ;  
Marlène ROMÉO, conseillère déléguée au Commerce et à l'Artisanat.

*La séance est levée à 21h18.*